



La Clause de bénéficiaire

Par **patange**, le **25/03/2018** à **17:40**

Bonjour,

J'aimerais avoir votre avis sur deux questions

1 - dans quel cas la rédaction d'une clause de bénéficiaire dans un contrat d'assurance vie peut se révéler inopportune d'un point de vue stratégique ?

2 - quels sont les précautions à prendre lors de la mise en place d'une donation démembrée avant cession ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **25/03/2018** à **18:19**

Bonjour,

Peut-être dans le cas que vous ne décrivez pas !!!

Mais je pense en premier lieu au conjoint survivant, qui ne paye pas de droits de succession, donc peut bénéficier d'avantages sans passer par l'AV..